



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation**  
18.05.2018

**Date d'affichage**  
22.05.2018

**Nombre de Conseillers**  
  
en exercice : 35  
  
présents : 28  
  
votants : 35

### **OBJET**

**05 – Intégration dans l'inventaire du patrimoine communal des lots 2 et 3 situés rue du Multien**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

### **Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. D. ROUSSAUX.

### **Absents représentés**

M. G. ALAPETITE par M. F. BOURDEAU – M. C. GHIS par M. D. VIGNEULLE – Mme D. LABORDE par M. J. HOARAU – M. M. HAMDANI par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA par Mme C. KOZAK – Mme KD. MAKOUTA par Mme M. FLEURY – M. J. SAMINGO par M. P. SAINSARD.

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 21231-29

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé,

VU la délibération n°03 du Conseil Municipal du 22 juin 2015 portant sur le programme de restructuration de la piscine, du centre d'activités sociales Trait d'Union et la restructuration urbaine du secteur entre les rues Jean-François Millet, Pablo Picasso et rue du Multien,

VU la délibération n°9 du Conseil Municipal du 24 avril 2017 portant sur la signature de la promesse de vente du lot n°3, avec ICADE,

VU la délibération n°12 du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 portant sur la signature de la promesse de vente du lot n°2, pour partie, avec la SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN,

VU la délibération n°10 du Conseil Municipal du 19 février 2018 portant sur la cession du lot n°2 à la SCI COMBS LA VILLE 2 MULTIEN,

VU les avis des Domaines en date du 06 juillet 2018,

VU l'avis de la Commission Municipale Aménagement et Développement Durable

ENTENDU l'exposé des rapporteurs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'intégration dans l'inventaire du patrimoine communal de l'emprise foncière correspondant au lot n°2 (6152 m<sup>2</sup>), pour une valeur de 2 637 173 € HT,

APPROUVE l'intégration dans l'inventaire du patrimoine communal de l'emprise foncière correspondant au lot n°3 (7627 m<sup>2</sup>), pour une valeur de 2 570 535 € HT,

PRECISE que les frais de notaire et d'enregistrement des actes auprès de la Conservation des Hypothèques, afférents à ces cessions, seront à la charge exclusive des acquéreurs,

DEMANDE à l'étude de Maître PETIT, notaire à Combs-la-Ville, de s'occuper de la vente et de rédiger les actes correspondants,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces consécutives à cette décision, notamment les promesses de vente et les actes authentiques.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 29 mai 2018

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstention : -

*La présente décision peut faire l'objet :*

*D'un recours administratif adressé au Maire par lettre recommandée avec avis de réception dans les deux mois qui suivent sa notification et/ou son affichage ;*

*D'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou son affichage. Ce délai est interrompu et conservé au profit du demandeur en cas de recours administratif préalable.*